

FLASH INFOS ALSH

Décembre 2025

Prévisionnel 2026

La déclaration prévisionnelle 2026 permet de vous verser un 1er acompte qui représente 75% des 70% du droit prévisionnel 2026.

1- Barème des prestations de service 2026

Vous trouverez les barèmes 2026 ci-joint ou sur le caf.fr

2- Déclaration des données d'activités prévisionnelles 2026

Vérifiez vos données d'activités

- Les heures facturées sont indiquées
- Vous avez renseigné le nombre d'heures facturées pour les enfants et adolescents bénéficiaires de l'AEEH
- Les heures de présence sont indiquées
- Vous avez renseigné le nombre d'heures de présence pour les enfants et adolescents bénéficiaires de l'AEEH (**justification remis par la famille à conserver en cas de contrôle**)

3- Déclaration des données financières prévisionnelles 2026

Vérifiez vos données financières

- Les comptes 86 et 87 sont identiques. Le bénévolat n'est pas pris en compte dans le prix le revient et ne doit pas être déclaré à la CAF
- La prestation de service est renseignée sur le compte 70623, y compris le complément inclusif
- Un montant de participations familiales est inscrit sur le compte 70642 et correspond au montant facturé aux familles (et non le montant payé par les familles)
- Un montant de bonus territoire (le cas échéant) est inscrit sur le compte 70626
- En cas de bonus territoire dans le compte 70626, vous recevez un soutien de la collectivité en comptes 742,743,746,744 ou 87
- Votre budget prévisionnel est équilibré

4- Rappel du calcul du droit ALSH

La prestation de service ALSH se compose de :

- la Prestation de service ordinaire (PSO),
- du complément inclusif pour l'accueil des enfants bénéficiaires de l'AEEH,
- du bonus territoire.

Se reporter à votre convention ALSH signée et ses avenants et/ou à l'addendum pour les modalités de calcul

5- Contrôles de cohérence

Justifiez les contrôles de cohérence KO

Le Système d'information compare vos données prévisionnelles 2026 avec la dernière déclaration de l'année 2025 validée => normalement c'est l'actualisation à fin septembre 2025 (sinon l'actualisation à fin juin sinon le prévisionnel 2025).

FLASH INFOS ALSH

Décembre 2025

Vous devez analyser ces écarts constatés par le système d'information et donner des explications en essayant de justifier, détailler et chiffrer/reconstituer au moins 50% de l'écart constaté.

Une simple justification du type « l'activité a augmenté » ne suffit pas. Il convient de déterminer les causes de l'augmentation de l'activité en chiffrant les données explicatives.

Ex : pour une variation sur les heures réalisées

Nous prévoyons d'ouvrir X jours de plus que l'année dernière, ce qui représente environ X heures réalisées supplémentaires soit une augmentation de X%.

Si vos justifications ne sont pas assez détaillées, nous vous questionnerons et nous pourrons vous retourner votre déclaration pour correction. Cela retardera le versement de votre 1er acompte.

Pour aller plus loin, nous vous invitons à visionner la vidéo « AFAS : Déclaration des données » élaborée par la CAF du Rhône, en suivant le lien suivant :

[Webinaire AFAS : déclaration de vos données](#)

Attention, veillez à ne pas utiliser les coordonnées de la CAF du Rhône figurant sur la dernière image.

6- Notification de droit et de paiement

Lorsque la CAF a validé votre déclaration prévisionnelles 2026, l'approbateur reçoit un mail d'information.

La notification de droit 2026 et la notification de paiement sont alors accessibles sur le caf.fr/service AFAS

Pour les collectivités, il est important d'informer la SGC dont vous dépendez du virement à recevoir de la CAF de l'Ardèche. La SGC pourra ainsi identifier cette somme et cela lui évitera de nous questionner ou rejeter le paiement de la CAF de l'Ardèche.

7- Consulter le site Caf.fr

Retrouvez ce flash infos et toutes les informations de la CAF de l'Ardèche concernant les prestations de service sur la page locale du caf.fr

[CAF - Vous êtes gestionnaire d'équipement](#)

Et notamment :

- La foire aux questions ALSH
- Le barème 2026 des prestations de service

Votre Technicienne Conseil se tient à votre disposition

N'hésitez pas à la contacter par mail à partenaires-as@caf07.caf.fr